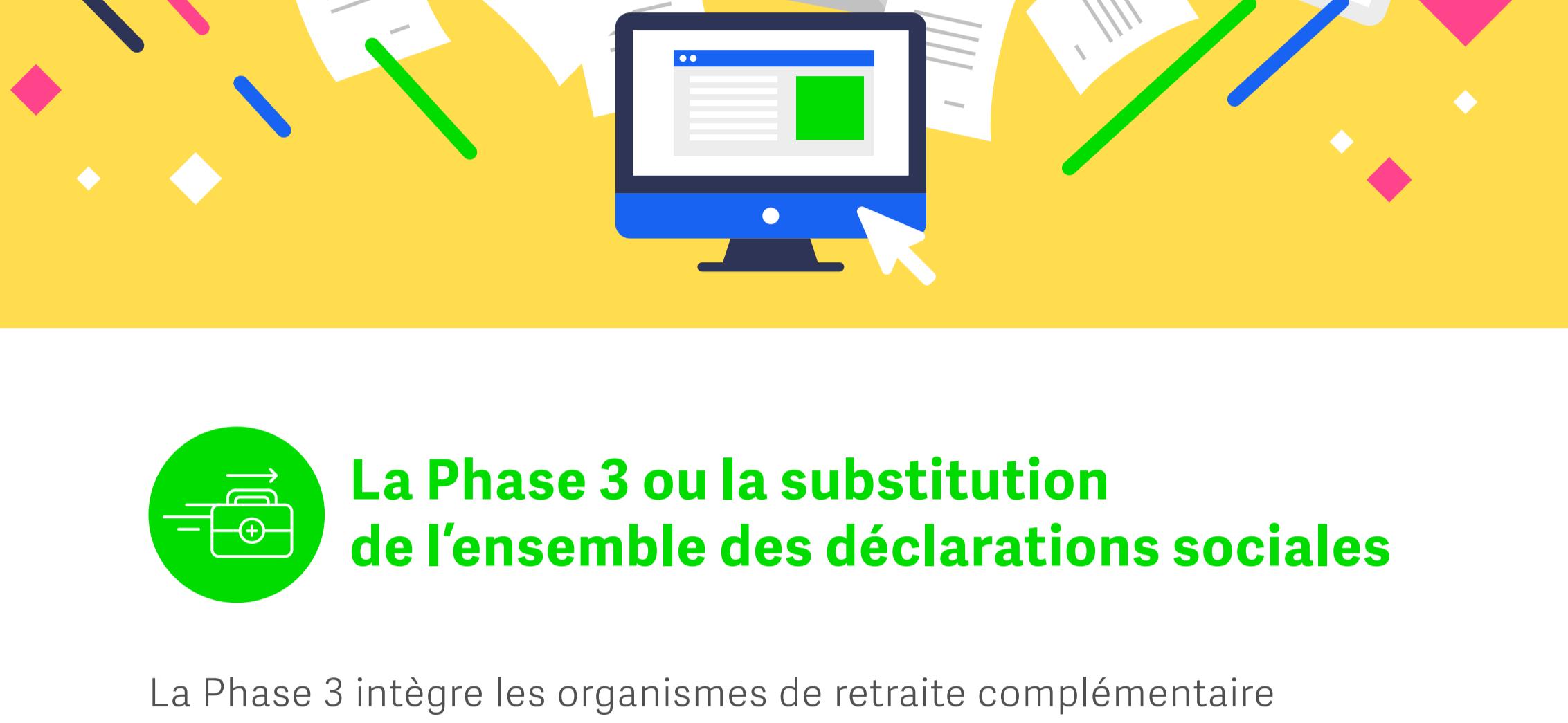


Déclaration Sociale Nominative : ce qui change en phase 3

La généralisation de la Déclaration Sociale Nominative (DSN), initiative lancée par le gouvernement français dans le cadre de la loi du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, est annoncée pour janvier 2017.

Depuis le 27 septembre 2016, la DSN entre dans sa 3ème et dernière phase. Quels en sont les apports et comment se préparer pour la généralisation ?



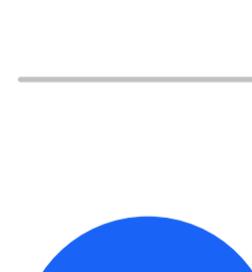
La Phase 3 ou la substitution de l'ensemble des déclarations sociales

La Phase 3 intègre les organismes de retraite complémentaire et des complémentaires « santé et prévoyance », sans oublier celles du régime agricole.



Une logique de simplification :

- gagner du temps sur la déclaration de nombreuses mutuelles **au sein d'une même entreprise**
- assurer aux salariés **une exactitude dans les données**



Les prochains grands jalons pour la généralisation

6 février 2017

Date attendue pour les DSN de janvier 2017, pour les entreprises mensualisées

15 février 2017

Date attendue pour les DSN de janvier 2017, pour les autres entreprises

1 juillet 2017

Délai supplémentaire pour certaines structures relevant du régime agricole

850 000 entreprises déclarent déjà via la DSN

14 M
D'EMPLOIÉS
VIA LA DSN

SUR
17 M
DE SALARIÉS
DU SECTEUR
PRIVÉ



Un logiciel « compatible DSN » : un outil indispensable

Pour émettre une déclaration unique, les entreprises sont tenues de se procurer un logiciel de paie ayant reçu **la norme NEODeS phase 3**.

Ainsi, les structures en Phase 2 doivent s'assurer de la disponibilité de la mise à jour de leur logiciel pour paramétriser la récupération des données et les éventuels développements à venir.



Des sanctions sont envisagées en cas du non-respect du calendrier :

- **2,5 €** si un autre moyen est utilisé pour effectuer une déclaration
- **7,5 €** pour tout salarié qui manquerait à l'appel
- **750 €**, le plafond des pénalités par entreprise et par mois

Il ne vous reste plus que quelques semaines pour préparer la transition vers la généralisation, n'hésitez pas à vous renseigner et à vous lancer dans le dispositif de simplification !

SOURCES

- Sage et la DSN, <https://dsn.sage.fr/>

- DSN info, "Les huit questions les plus fréquentes sur la généralisation progressive de la DSN"

- SERIANS IT Services Konica Minolta, "DSN phase 3 : une mise à jour du logiciel de paie incontournable"